DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEBIT DE
BOISSONS
DE
deuxième catégorie

Je soussigné(e): STEFANUTO Isabelle

Profession: secrétaire du Sou des Ecoles

Adresse: Le Mont

74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de

boissons temporaire à Serraval (74230) à Chef Lieu

du/le 23 juin 2012

au 24 juin 2012

à l'occasion de cross de l'école

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 1

Fait à Serraval, le 1^{er} juin 2012 Signature

ARRETE DU MAIRE ARR 352012

Jean-Louis RICHARME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur ou Madame STEFANUTO Isabelle

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de deuxième Catégorie,

du/le 23 juin 2012 au 24 juin 2012

à Serraval à l'occasion du cross de l'école.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le

Le Maire,

Jean-Louis RICHARME

A Serraval, le 1^{er} juin 2012. Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.